

Cote du document:	<u>EB 2007/90/R.13/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>9 b) ii)</u>
Date:	<u>18 avril 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de don à l'Union des Comores pour le**

### **Programme national pour le développement humain durable**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session  
Rome, 17-18 avril 2007

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

### **Benoît Thierry**

Chargé de programme de pays

téléphone: +39 06 5459 2234

courriel: [b.thierry@ifad.org](mailto:b.thierry@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 54 592374

courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Recommandation d'approbation</b>	<b>ii</b>
<b>Carte de la zone du programme</b>	<b>iii</b>
<b>Résumé du don</b>	<b>iv</b>
<b>I. Le programme</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>6</b>
<b>Annexe</b>	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	7
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

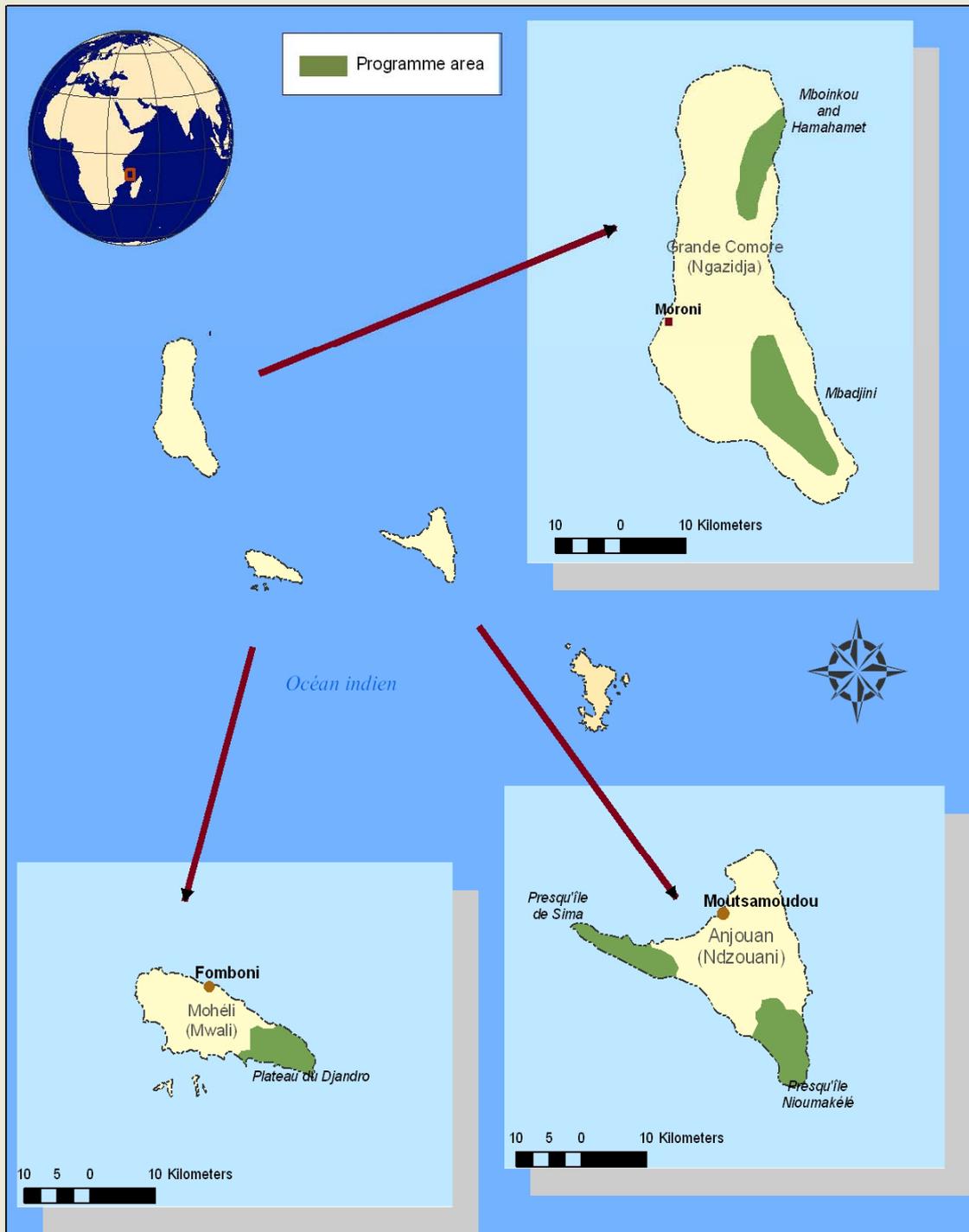
## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à l'Union des Comores en faveur du programme national pour le développement humain durable telle qu'elle figure au paragraphe 42.

## Carte de la zone du programme

### Comoros

#### National Programme for Sustainable Human Development



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

## Union des Comores

### Programme national pour le développement humain durable

#### Résumé du don

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Pays bénéficiaire du don:</b>	Union des Comores
<b>Organisme d'exécution:</b>	FIDA
<b>Coût total du programme:</b>	7,166 millions de USD
<b>Montant du don du FIDA:</b>	3,15 millions de DTS (équivalent approximativement à 4,654 millions de USD)
<b>Cofinanceurs:</b>	Fonds pour l'environnement mondial Mutuelles d'épargne et de crédit ya komor (MECK)
<b>Montant du cofinancement:</b>	983 000 USD 142 000 USD
<b>Contribution du pays bénéficiaire du don:</b>	345 000 USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	1 042 000 USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

# Proposition de don à l'Union des Comores en faveur du programme national pour le développement humain durable

## I. Le programme

### A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme tirera parti des efforts mis en œuvre par le FIDA pour appuyer le processus de réconciliation nationale et l'application du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) récemment approuvé. Il encouragera la gouvernance locale, en mettant l'accent sur l'amélioration de la production agricole et la conservation de l'environnement et visera à développer les possibilités d'activités rémunératrices pour les pauvres, tant dans l'agriculture qu'en dehors.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à l'Union des Comores un don d'un montant de 3,15 millions de DTS, équivalant à environ 4,654 millions de USD, pour contribuer au financement du programme national pour le développement humain durable.

#### Corrélation avec le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Les Comores bénéficient dans le cadre du SAFP d'une allocation de 1 million de USD par an, soit une enveloppe de 6 millions de USD sur deux cycles de prêt. Le programme sera exécuté sur une période de cinq ans.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Le FIDA a financé quatre opérations de prêt aux Comores, pour un engagement total de 11,8 millions de USD. Ces quatre opérations sont closes, les deux premières ayant décaissé 57% seulement des fonds engagés et les deux dernières plus de 90%.
5. La valeur actuelle nette de la dette nationale (266 millions de USD) représente environ 80% du PIB et 300% des recettes d'exportation, ce dernier taux dépassant donc nettement le seuil endettement/recettes d'exportations de 150% établi dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE). Les Comores continuent de s'acquitter des obligations contractées auprès de l'Association internationale de développement mais ont pris du retard en ce qui concerne le FIDA (les arriérés s'élèvent actuellement à 400 000 USD). En application du cadre pour la soutenabilité de la dette soumis à la présente session du Conseil d'administration pour approbation, le Gouvernement de l'Union des Comores est habilité à recevoir une aide intégralement consentie sous forme de don, dans la mesure où le risque de surendettement futur est considéré élevé pour le pays.
6. En mars 2006, les autorités ont conclu un arrangement avec le Fonds monétaire international visant à prolonger le programme supervisé par le personnel de ce dernier de façon à parvenir aux résultats nécessaires pour pouvoir bénéficier de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Cette étape devrait permettre au pays d'accéder à un allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTTE renforcée en 2008/2009.

#### Flux de fonds

7. Compte tenu de l'accord national conclu en 2005 sur le partage des responsabilités entre les quatre gouvernements des îles des Comores, le don du FIDA sera acheminé par le biais du Ministère des finances du Gouvernement de l'Union des

Comores en tant que représentant du pays bénéficiaire. Il sera ensuite utilisé par le biais de l'unité nationale de coordination du programme créée au sein du Ministère de l'agriculture de l'Union. Une unité régionale de coordination et de gestion sera mise en place dans chacune des trois îles, relevant de leur ministère de la production respectif, pour recevoir les fonds en fonction de leurs plans de travail et budget annuels.

### **Modalités de supervision**

8. Le don en faveur du programme national pour le développement humain durable a été choisi pour faire l'objet d'une supervision directe par le FIDA aux termes de la nouvelle politique récemment approuvée en matière de supervision et d'appui à l'exécution (EB 2006/89/R.4/Rev.1). Compte tenu de la taille réduite du programme de pays et de la nécessité de mettre en place un solide partenariat, il a été jugé préférable que le FIDA en assure la supervision directe.

### **Dérogations aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et politiques opérationnelles**

9. Il n'est prévu aucune dérogation.

### **Gouvernance**

10. Il est reconnu qu'il faudrait établir un équilibre approprié entre le rôle joué par les communautés locales et celui du secteur public. Par conséquent, le programme réalisera sa propre étude de référence et la plupart de ses activités seront exécutées par des organisations locales.

## **C. Groupe cible et participation**

### **Groupe cible**

11. Le groupe cible comprendra la population rurale des zones les plus pauvres des trois îles. Les zones d'intervention ont été sélectionnées d'après les critères ci-après: incidence de la pauvreté rurale; fragilité des ressources naturelles; degré de dégradation actuelle des ressources terrestres et marines; volonté de la population d'entreprendre des activités communautaires. Le nombre total de bénéficiaires des zones sélectionnées s'élève à environ 90 000 pauvres, (55 villages à Anjouan, 17 en Grande Comore et 7 à Mohéli) soit environ un sixième de la population totale.

### **Méthode de ciblage**

12. Des études socioéconomiques approfondies ont été réalisées en 2002 et actualisées au cours de la mission complémentaire de préévaluation (effectuée du 28 octobre au 18 novembre 2006). Ces études ont clairement indiqué les critères qui doivent être utilisés pour le ciblage: i) forte incidence de la pauvreté dans la population rurale; ii) fragilité des ressources environnementales; et iii) démonstration par les populations locales d'une certaine capacité d'organisation pour répondre à leurs propres besoins. Cette méthode de ciblage est conforme à la Politique du FIDA concernant le ciblage.

### **Participation**

13. La participation des bénéficiaires sera assurée moyennant la gestion collective des activités par les organisations agricoles et les associations chargées de la gestion des terres. Les associations de développement de type fédératif seront chargées de la préparation et de l'exécution des plans de développement et de conservation de l'environnement. Les bénéficiaires seront chargés de l'exploitation et de l'entretien des équipements mis en place avec leurs investissements et seront consultés lors de la rédaction des plans de travail et budget annuels.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés du programme**

14. Le programme a pour but global de réduire la pauvreté en favorisant une meilleure gestion des ressources naturelles pour accroître la production agricole et, par là, les revenus des ménages et la sécurité alimentaire.
15. Ses objectifs spécifiques visent à appuyer: i) les organisations agricoles et la gouvernance locale, y compris les associations de développement villageois, les groupements de producteurs et les organisations intermédiaires du secteur privé; ii) la régénération et la gestion locale durable des terres, y compris la conservation de l'environnement et la production agricole, le développement de l'élevage et la pêche artisanale; et iii) les initiatives locales, en partenariat étroit avec les associations d'émigrés.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

16. Le programme sera en priorité axé sur la démarginalisation des populations locales et la promotion de structures de gouvernance locale n'excluant personne. Il suivra une approche multisectorielle intégrée à l'échelle locale et répondra aux besoins des groupes ruraux pauvres, dans le domaine de l'infrastructure et l'appui aux activités économiques.

### **Politiques et stratégies d'alignement du FIDA**

17. La stratégie du FIDA pour les Comores a été définie dans le document sur les options stratégiques pour le programme-pays (COSOP) approuvé en 2002; elle est conforme au DSRP et au Cadre stratégique du FIDA. Le COSOP privilégie la protection des ressources naturelles et le développement des possibilités d'activités rémunératrices pour les populations pauvres, tant dans l'agriculture qu'en dehors, en favorisant l'intégration de ces deux types d'activités. Compte tenu de la nouvelle structure budgétaire du FIDA, les interventions futures doivent être sélectives et se concentrer sur quelques-unes uniquement de ces grandes orientations, le plus important étant d'intégrer la protection et la conservation de l'environnement dans toutes les activités (dans les bassins versants et les zones côtières) et d'associer la diaspora au développement économique.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

18. On donnera la priorité aux activités de développement en cohérence avec l'action nationale de décentralisation et compte tenu de l'autonomie de chaque île. Des procédures opérationnelles ont été définies conformément aux dispositions de la Constitution de l'Union des Comores qui a été ratifiée en 2001.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

19. Les autres donateurs présents aux Comores sont peu nombreux; la France est la plus active, suivie par l'Union européenne, la Banque mondiale et le système des Nations Unies. Le FIDA travaille actuellement avec l'Agence française de développement pour appuyer le réseau des Mutuelles d'épargne et de crédit ya komor (MECK) créé à l'initiative du FIDA il y a de cela plusieurs années. La Banque mondiale intervient uniquement dans les secteurs sociaux (santé et éducation) mais le FIDA continuera de collaborer avec d'autres donateurs dans le domaine du développement rural, là où ce sera possible. En 2006, le FIDA a participé à l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

20. Les composantes du programme sont les suivantes: i) renforcement des institutions et des structures communautaires; ii) gestion durable des ressources naturelles; iii) appui aux initiatives économiques de la diaspora; et iv) gestion du programme.

### **Catégories de dépenses**

21. Les catégories de dépenses sont au nombre de sept: travaux de génie civil et équipement (30% du coût total); études, formation et assistance technique (15%); prestataires de services locaux (31%); fonds de développement économique (13%); salaires et mesures d'encouragement (4%); dépenses d'exploitation (3%); imprévus (4%).

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

22. Les principaux partenaires d'exécution seront le Ministère de l'agriculture, le Ministère de la production, les centres de formation agricole (CADER), les ONG et les organisations agricoles.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

23. Le Ministère de l'agriculture de l'Union des Comores sera chargé de la supervision globale et de la coordination du programme, le Ministère de la production de chaque île ayant la charge de l'exécution au quotidien, par le biais de leurs antennes régionales.

### **Rôle de l'assistance technique**

24. L'assistance technique nationale et internationale jouera un rôle central dans le renforcement des capacités. Le programme tirera parti des opérations de don actuellement financées par le FIDA dans le pays et exécutées par les MECK et par Agronomes et vétérinaires sans frontières (qui fournit un appui technique aux organisations agricoles) ainsi que de l'appui fourni par le Programme de Volontaires des Nations Unies, après discussion avec le PNUD.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

25. Des mémorandums d'accord et des contrats seront signés avec les fournisseurs et les prestataires de services dans chaque zone d'intervention du programme.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

26. Le coût total du programme est estimé à 7,166 millions de USD. Il sera financé par: le FIDA qui apportera 4,654 millions de USD (64,9%); le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avec une contribution de 983 000 USD (13,7%); les bénéficiaires, y compris la diaspora, qui apporteront 1 042 000 USD (14,5%); le Gouvernement dont l'apport sera de 345 000 USD (4,8%) et le réseau MECK qui fournira 142 000 USD (2,0%).
27. Du fait de la dégradation de l'environnement (la densité de la population dépasse maintenant 350 habitants au km<sup>2</sup>), le FIDA a réactivé ses activités préliminaires avec le FEM en vue de lancer un projet de taille moyenne d'un montant de 1,0 million de USD. Un financement parallèle devrait être fourni par le nouveau projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de la réhabilitation des centres de formation agricole.

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages apportés par le programme**

28. La gestion communautaire améliorée des ressources naturelles devrait stopper l'accélération de la dégradation des ressources terrestres et marines, et régénérer les zones côtières et les terres actuellement dégradées. Les pêcheurs et les agriculteurs tireront parti de diverses techniques agricoles (mise en place de haies,

association de cultures et production laitière) qui devraient permettre d'améliorer les rendements et de diversifier la production.

### **Viabilité économique et financière**

29. Dans un climat de stabilité économique, sociale et politique, les revenus familiaux devraient, d'après les projections, augmenter dans une proportion allant de 17 à 60%. Le taux de rendement économique du programme est estimé à 19,5% et ne semble guère évoluer en fonction des variations des coûts et des avantages.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des connaissances**

30. L'utilisation des fonds envoyés par la diaspora en faveur d'investissements économiques et les liens existant entre agriculture, protection des zones côtières et préoccupations environnementales seront pris en compte en organisant des activités spécifiques de gestion des connaissances.
31. Une stratégie a été spécifiquement élaborée pour promouvoir l'information en vue d'assurer la communication en matière de développement, y compris avec l'extérieur. Elle favorisera la diffusion des innovations du programme dans les trois îles ainsi que, plus largement, au sein du FIDA et dans le monde entier.

### **Innovations en matière de développement**

32. Le programme entend structurer et renforcer les organisations locales qui ont vu le jour récemment et développer les techniques innovantes ci-après:
- **Protection de l'environnement dans les bassins versants et les zones côtières:** la dégradation des terres y revêt la forme de l'érosion et de l'envasement des écosystèmes marins fragiles des lagons en raison de l'écoulement des vases le long des pentes raides, problème qui menace la biodiversité sans pareille des îles. En protégeant les bassins versants, moyennant un système de terrasses et de haies, le programme améliorera non seulement la fertilité des sols et la productivité de l'agriculture locale mais mettra également un terme à la dégradation des zones côtières et régénérera les ressources marines.
  - **Participation de la diaspora:** l'originalité du programme national tient à la participation des migrants et de leurs organisations au développement local. D'après les estimations, un tiers des Comoriens vivent à l'étranger, principalement en France, à la Réunion et à Mayotte. En 2003, les envois de fonds s'élevaient au total à un montant estimé à 36,4 millions de USD, outre les 15,0 à 20,0 millions de USD que représentent les transferts effectués sous forme de biens. Quelque 350 associations locales d'émigrés mobilisent des fonds en faveur de projets communautaires.

### **Approche d'élargissement**

33. Le programme sera exécuté dans une ou deux zones pilotes par île. Lorsque les activités seront bien établies, elles seront transposées et reproduites dans d'autres régions par le biais d'échanges entre organisations agricoles et de visites sur le terrain.
34. La reproduction des activités sera également assurée par trois réseaux bien établis collaborant avec le programme: i) le réseau des MECK; ii) le réseau des centres de formation agricole; et iii) le réseau de la diaspora. Ces trois réseaux interviennent dans les trois îles.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

35. Une capacité nationale d'exécution médiocre représente un risque pour le programme. Pour y faire face, les arrangements signés en matière de gestion du

programme transfèrent autant de responsabilités que possible aux associations locales.

36. Un autre risque a trait à la structure institutionnelle à l'échelle de l'Union et à l'échelle des îles, pour laquelle le cadre juridique approprié est en cours d'élaboration. Ce risque sera pris en compte en veillant à ce que l'unité nationale de coordination du programme et les unités régionales de coordination et de gestion aient les capacités requises pour sous-traiter et superviser l'exécution des activités.

#### **Classification environnementale**

37. En application des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé dans la catégorie B+, qui requiert, outre des enquêtes socioéconomiques préalables, une évaluation approfondie de l'impact sur l'environnement, qui sera assurée par le projet de taille moyenne du FEM.

#### **K. Durabilité**

38. La plupart des activités du programme seront exécutées par des organisations locales existantes qui continueront leurs activités après l'achèvement du programme. De même, les trois réseaux viables existants assureront la continuité des activités du programme en maintenant des liens durables entre les associations concernées.

### **II. Instruments juridiques et autorité**

39. Un accord de don entre l'Union des Comores et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
40. L'Union des Comores est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
41. Je certifie que le don proposé sera conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **III. Recommandation**

42. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera un don à l'Union des Comores libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 150 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié**

(Négociations conclues le 1<sup>er</sup> mars 2007)

### **Mesures en matière de gestion des pesticides**

1. Le Gouvernement s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun pesticide classé comme "très dangereux" ou "dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

### **Suivi et évaluation**

2. Le système de suivi-évaluation mis en place au sein du programme permettra d'en mesurer et d'en suivre l'impact, en accord avec les principes de base du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) adopté par le FIDA. À ce titre, plusieurs outils et indicateurs seront développés et suivis tout au long de la durée du programme.
  - a) Un système intégré d'information et de gestion sera mis en place au niveau de l'unité nationale de coordination du programme (UNCP) et des unités régionales de gestion du programme (URGP). Il sera géré par le responsable du suivi-évaluation et les responsables des URGPs. Cette base de données capitalisera toutes les informations statistiques déjà existantes, mais se constituera progressivement suivant le rythme d'extension du programme. La situation de référence, sur laquelle se baseront les mesures de résultats et d'impact, sera dressée à partir des informations collectées lors du travail de diagnostic et planification participatifs.
  - b) Les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) seront accompagnés d'un cadre logique simplifié, comportant entre autres les indicateurs du SYGRI, pour chacune des composantes, sur la base des objectifs à atteindre au cours de l'année considérée.
  - c) Un suivi interne des activités reposant sur des tableaux de bord mensuels sera élaboré par chacun des cadres de l'UNCP, des URGPs et des prestataires.
  - d) Des ateliers d'auto-évaluation du programme et des ateliers de suivi-évaluation participatif seront organisés et un système d'évaluation externe des performances des prestataires de services sera élaboré.

### **Assurance du personnel du programme**

3. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

### **Utilisation des véhicules du programme et autres équipements**

4. Le Gouvernement s'assure que:
  - a) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme sont destinés exclusivement au programme et à son exécution.
  - b) Les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du programme correspondent aux besoins du programme.

**Recrutement**

5. Le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, par l'intermédiaire d'un bureau spécialisé en ressources humaines, et sur la base de contrats d'une durée de deux ans renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux du programme, à savoir: le coordonnateur national, le responsable administratif et financier, le responsable du suivi-évaluation, les responsables des URGP et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Les personnels du programme seront soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le manuel de procédures administratives, comptables et financières. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Le Gouvernement encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme et favorisera leur recrutement aux différents postes de responsabilité du programme.

**Fraude et corruption**

6. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du programme dont il aura connaissance.

**Suspension à l'initiative du FIDA**

7. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don quand l'un des faits suivants se produit:
  - a) À la date prévue d'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de don n'a pas pris effet.
  - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
  - c) Les manuels ou l'une de leurs dispositions, les PTBA et le plan de passation des marchés y afférent, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.
  - d) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
  - e) Le droit du Gouvernement de retirer des fonds du don du FEM a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou partie, ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent.
  - f) Les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux directives du FIDA pour la passation des marchés.

**Suspension en cas de manquement du bénéficiaire en matière d'audit**

8. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de don.

**Conditions préalables aux décaissements**

9. Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses concernant les catégories de décaissement: génie civil; matériel, équipement et moyens de transport; contrat de prestation de services et fonds de développement économique, avant que les projets des manuels n'aient été soumis au FIDA.

**Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

10. L'accord de don entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
  - a) L'accord de don a été dûment signé.
  - b) L'UNCP a été créée par arrêté du Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie, de l'artisanat et de l'environnement (l'agent principal du programme); le coordonnateur national, le responsable administratif et financier et le responsable du suivi-évaluation ont été recrutés par l'agent principal du programme et agréés par le FIDA conformément aux dispositions du paragraphe 5 ci-dessus.
  - c) Le compte d'avance du don et le compte de programme ont été ouverts.
  - d) La somme équivalant en francs comoriens à 30 000 USD, correspondant au versement de la contrepartie du Gouvernement, a été versée sur le compte de programme.



## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

- Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP), Ministère du Plan de l'Union des Comores, 2005
- United Nations Development Assistance Framework (UNDAF), Système des Nations Unies, 2006
- National Agricultural Strategy (NAS), FAO Ministère du Développement Rural de l'Union des Comores, 2006

### **IFAD reference documents**

- Comoros COSOP January 2002

### **Other miscellaneous reference documents**

- Rural poverty portal – updated December 2006
- IFAD CD Comoros: appraisal process and reports+ internet links. February 2007

# Logical framework

Hierarchie des objectifs	Indicateurs-clés de performances et cibles	Mécanismes de suivi / sources d'infos	Hypothèses et risques
L'objectif global du projet est de contribuer aux objectifs de développement rural de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSR),	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Au niveau national:</b> Evolution des indicateurs d'impact socio économique SYGRI (Augmentation des biens, malnutrition: ODM 1)</li> <li><b>Au niveau des zones de projet:</b> Taux de réduction prévalence extrême pauvreté et augmentation des biens et ha aménagés (ODM 3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes d'impact (de base, à mi-parcours, finale):</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabilité sociale et économique</li> <li>Gestion de la dette et appui des donateurs</li> </ul>
<b>Composante 1: Renforcement des capacités institutionnelles.</b>			
Capacité et efficacité accrues au niveau des Ministères de la Production, des communautés, des CCA et des OI. 1. Organisations villageoises (AVD/AGT) 2. Stratégie et Système d'appui conseils 3. Accès aux services 4. Système de communication.	1. Nombre de CCA fonctionnels (RIMS/SYGRI) 2. Nombre sessions formation organisées par OI, CCA (SYGRI) 3. Nombre de personnes formées par les CCA, par genre (SYGRI) 4. Nombre d'AGT et de GE constitués et renforcés 5. Nombre de plans d'AGT formulés 6. Nombre de projets villageois mis en œuvre par type 7. Nombre d'associations ou de groupements dirigés par une femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports évaluation performances en ressources humaines</li> <li>Arrangements contractuels</li> <li>Rapports diagnostics participatifs</li> <li>Compte rendu et rapports des comités de pilotage</li> </ul>	
<b>Composante 2. Gestion durable des terroirs</b>			
1. Terroirs villageois gérés durablement: - Actions d'embocagement dans les 55 SDI - Amélioration des systèmes agricole - Développement de l'élevage 2. Ecosystèmes marins protégés et exploités.	8. Nombre d'exploitants formés par genre/thème 9. Nombre de bovines/caprins distribués 10. Nombre d'ha protégés contre l'érosion et ha reforestés 11. Nombre de champs écoles organisés 12. Nombre de tractations foncières réalisées, nb de jeunes installés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des diagnostics participatifs</li> <li>Rapports d'évaluation d'impact</li> <li>Rapports de projets</li> <li>Enquêtes et statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésion des communautés à l'approche bassin versant</li> <li>- Niveau de technicité des techniciens inséminateurs</li> <li>- Cadre légal santé animale</li> </ul>
<b>Composante 3: Appui aux initiatives locales et à la Diaspora</b>			
1. Existence d'un dispositif de transferts de fonds sécurisés et peu coûteux entre les MECK (Mutuelle d'épargne et de crédit ya Komor) et la Caisse d'Epargne de Marseille	13. Nombre et volume de transferts de fonds passant par ce dispositif 14. % de ces transferts par rapport aux transferts globaux aux Comores	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'audit des MECK</li> <li>- Comptes de la Caisse d'Epargne</li> <li>- Comptes Banque Centrale des Comores</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût des transferts élevé</li> <li>- Emergence dispositif de transfert avantageux</li> </ul>
2. Mise en place de partenariats avec la CCFC et la DIASCOM en tant qu'opérateurs techniques	15. Conventions de partenariat signées 16. Nombre d'avenants à ces conventions	Rapports du PNDHD	Engagement de la CCFC et la DIASCOM
3. Mise en place de lignes de crédit conjointes Diaspora-MECK destinées à financer des activités productives agricoles et para-agricoles	17. Nombre de lignes de crédit conjointes Diaspora-MECK 18. Taux d'utilisation de ces lignes de crédit 19. Nb crédits et volumes total de crédit accordés a fin programme	Rapports d'audit de l'Union des MECK Rapports du PNDHD	Non accord entre diaspora et MECK, Insuffisance de projets productifs
4. Mise en place de bonification de prêts par la Diaspora sur des crédits productifs ciblés et zonés	20. Nombre de fonds de bonification mis en place 21. Taux d'utilisation des lignes de crédit bonifiées 22. Nombre de crédits et volume total de crédit accordés	Rapports d'audit de l'Union des MECK Rapports du PNDHD	Non accord entre diaspora et MECK, Insuffisance de projets productifs
5 Création d'activités agricoles et non agricoles productifs de la diaspora	23. Nombre de projets étudiés et Nombre de projets réalisés 24. Nombre d'acteurs formés par genre	Rapports du PNDHD Rapports opérateurs issus de la diaspora	
<b>Composante 4. Coordination et gestion du projet</b>			
Activités du projet gérées et coordonnées, respectant l'approche genre	25. % de déboursement du don du FIDA et suivi activités du projet 26. Prestataires de services sélectionnés et suivi participatif 27. Système de SE, fournissant des informations au SGI et au système de gestion des connaissances/savoirs.		

2

